

Adhérer à la Fédération Progressiste



Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____

Né(e) le : _____ Nationalité : _____

Profession : _____ Mandat(s) électif(s) : _____

Portable : _____ E-mail : _____

Je deviens membre de la Fédération Progressiste :

ADHÉSION SIMPLE

30€ soit 10,20€ après réduction d'impôts

ADHÉSION TARIF RÉDUIT

15€ soit 5,10€ après réduction d'impôts

*30 ans, demandeurs d'emploi, étudiants

Je fais un don supplémentaire à la Fédération Progressiste :

_____ €
soit après réduction d'impôt

120€
40,80€

90€
30,60€

60€
20,40€

30€
10,20€

Votre réduction d'impôt

Votre adhésion/votre don est plafonné à 7500€ par personne physique et par an et vous donne droit à une réduction annuelle d'impôt sur le revenu pour 66% de son montant, dans la double limite de 20% du revenu imposable et de 15000€ de dons par foyer fiscal. Pour cette année, un reçu à joindre votre déclaration de revenus vous sera adressé en avril 2023 à votre adresse fiscale (qui doit être celle mentionnée sur ce document).

MERCI DE RENVOYER CE DOCUMENT ACCOMPAGNÉ DE VOTRE CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE

L'AFFP (association de financement de la Fédération Progressiste)
Fédération Progressiste 15, rue Lisfranc 75020 Paris

Important

J'accepte de recevoir des communications à caractère politique de la Fédération Progressiste

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur être une personne physique et conformément à la loi N °95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, le règlement de ma cotisation ne provient pas d'une personne morale (Société, association, société civile...) mais de mon compte bancaire personnel.

J'ai lu et j'accepte les mentions d'information relatives au plafond légal et au recueil des données personnelles sur la page «Mentions légales».

Date : _____ Signature : _____

Mentions légales

PLAFOND LÉGAL :

Dans le cadre de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500€ (15 000€ par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500€ (15 000€ par foyer fiscal).

Aussi, conformément à l'article 11-4 de cette loi, une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France.

Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques.

Selon l'article 11-5 de la loi précitée, les personnes qui ont versé un don en violation des règles exposées ci-dessus sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000€ d'amende.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations que vous nous communiquez sont exclusivement réservées à l'usage de la Fédération Progressiste et de l'AFFP (Association de Financement de la Fédération Progressiste). Vous consentez à ce qu'elles soient utilisées pour des opérations de communications politiques, pour la gestion de vos adhésions/dons et de nos relations. Vos données ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agiront que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Elles ne seront transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Vos données seront conservées pour une durée maximale de 56 mois.

En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité des informations vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courriel à federation.progressiste@gmail.com ou un courrier à : Fédération Progressiste 15, rue Lisfranc 75020 Paris. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature.